

Résolution sur une nouvelle industrie sidérurgique durable et compétitive

2012/2905(RSP) - 13/12/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée par la commission des pétitions sur une nouvelle industrie sidérurgique durable et compétitive, résolution basée sur la pétition 0760/2007, présentée par un citoyen italien, sur l'aciérie ILVA et l'alerte à la dioxine à Tarante.

Les pétitionnaires s'inquiètent **du niveau particulièrement élevé de dioxines émis par l'aciérie ILVA à Tarante**, qui a d'importantes répercussions sur la santé de la population locale, sachant notamment que les membres de 20.000 familles ont travaillé, directement ou indirectement, dans l'industrie sidérurgique. La situation précaire et dangereuse de l'aciérie ILVA est également à l'origine de **graves atteintes à l'environnement** et de sa dégradation ainsi que d'importantes **difficultés sociales et économiques dans le sud de l'Italie**. La privatisation du site ne s'est pas traduite par un renforcement de la sécurité environnementale du secteur.

Les députés rappellent que l'industrie sidérurgique emploie quelque 360.000 personnes, qu'elle représente un secteur économique essentiel de l'Union européenne et que le Parlement doit montrer clairement sa solidarité avec les travailleurs de l'aciérie ILVA et leurs familles, touchés par cette situation totalement inacceptable.

Rappelant qu'il est stratégiquement important, pour la politique industrielle de l'Union, d'éviter toute nouvelle délocalisation des sites sidérurgiques et de la production d'acier hors de l'Union européenne ainsi que de veiller à garantir l'emploi de la main-d'œuvre, la résolution invite la Commission et le Conseil :

- à **mettre en place une nouvelle politique sidérurgique compatible avec la santé et la sécurité** de l'ensemble des citoyens et des résidents de l'Union, qui permette de relancer la croissance et l'emploi en période de crise économique;
- à coopérer avec l'ensemble des parties concernées pour faire en sorte **que cette politique réconcilie de manière cohérente les objectifs économiques et les priorités tant sociales qu'environnementales**.

Le Parlement demande aux autorités italiennes de veiller de toute urgence à la réhabilitation environnementale du site sidérurgique pollué tout en s'assurant que les coûts des actions de prévention et de réparation soient supportés sur la base du principe pollueur-payeur.